

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 266

1^{er} février 2008

SOMMAIRE

Abfin Holding S.A.	12754	Metalgroup S.A.	12768
Anderton Global Energy Limited S.à.r.l.	12750	Metro International Luxembourg Holding SA	12755
Art Properties DIF S.A.	12722	Oraso Investissement S.A.	12758
Berolux Holding S.A.	12723	Pacific Lumber S.à r.l.	12766
Bluestone Holdings S.A.	12724	Paczowski et Fritsch, Architectes Sàrl ...	12767
Burntan Luxembourg S.à r.l.	12757	Paleo 2001 S.A.	12768
Camoplast Hungary, Luxembourg Branch	12756	Parc du Soleil S.à r.l.	12766
Club d'Arts Martiaux et Karaté Belair ...	12751	Pollux S.A.	12723
Digital Realty (Clonshaugh)	12757	Real Estate Capital S.A.	12723
Digital Realty (Redhill) S.à r.l.	12757	Ronndriesch 4 Holding (Luxemburg) SA	12754
Euro Equity Holdings S.A.	12756	Rotul Finance S.A.	12761
Federspiel & Back Holding S.à r.l.	12766	Schnell - Fein - Building - Service	12722
Fepar	12723	Solide Real Estate S.A.	12749
Findel International Holding S.A.	12755	Stainton European Investments (Luxem- bourg) S.A.	12725
Gabbana S.à r.l.	12722	Suluxan Holding S.A.	12724
Global Offshore S.A.	12724	Suma Investment Holding S.A.	12749
Integrated Resources S.à r.l.	12767	Tambora 2002 S.A.	12768
Intervinum S.à r.l.	12722	United Technologies Luxembourg S.à r.l.	12768
L.G.C. - Location Génie Civil S.A.	12750	United Technologies Luxembourg S.à r.l.	12767
Lico S.A. Holding	12724	Viewlabel Luxembourg Sàrl	12755
Linkalloys International S.A.	12757	Wedgold S.A.	12766
Madefin S.à r.l.	12767		
Merlin Entertainments Group Luxem- bourg 4 S.à r.l.	12754		

Intervinum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 115.435.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008009857/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02315. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Schnell - Fein - Building - Service, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 294, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 16.342.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008009859/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02312. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Art Properties DIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 83.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Houssa

Administrateur

Référence de publication: 2008009871/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01503. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Gabbana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone industrielle et commerciale Langwies.
R.C.S. Luxembourg B 67.033.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008009893/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03128. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Berolux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 24.276.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEROLUX HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008009877/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03043. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Pollux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 6.789.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POLLUX S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008009882/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03029. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Real Estate Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 72.570.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REAL ESTATE CAPITAL S.A.
Signature / Signature
Administrateur de cat. A / Administrateur de cat. B

Référence de publication: 2008009883/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03028. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Fepar, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 9, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 105.091.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008009894/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03126. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Bluestone Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 59.109.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLUESTONE HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008009881/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03033. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Suluxan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 8.869.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SULUXAN HOLDING S.A.

N. Thirion / P. Mestdagh

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008009880/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03034. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Global Offshore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 34.671.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008009899/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00604. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Lico S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 83.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2008009935/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02428. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Stainton European Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.168.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of the month of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the «Meeting») of STAINTON EUROPEAN INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of M^e Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 3 October 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under B 133.168 (the «Company»). The Company's articles of association have not been amended yet.

The meeting was declared open at 6.15 p.m. and was presided by Mrs Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed Mr Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

Ms Natalie O'Sullivan-Gallagher, lawyer, residing in Luxembourg, is elected as scrutineer by the Meeting.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1 Creation, in addition to the existing three hundred ten (310) shares to be denominated ordinary shares, of several classes of shares to be denominated class A series 1 shares, class A series 2 shares, class B series 1 shares, class B series 2 shares, class C series 1 shares, class C series 2 shares, class D series 1 shares, class D series 2 shares and of a class of non voting preferred shares.

2 Increase of the corporate capital of the Company by an amount of six thousand four hundred euro (EUR 6,400.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to the amount of thirty-seven thousand four hundred euro (EUR 37,400.-) by the issuance of thirty (30) class A series 1 shares and the issuance of thirty (30) class A series 2 shares and four (4) non voting preferred shares, such shares having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed restatement of the Company's articles of association as from the day of the shareholders' resolution resolving on the proposed capital increase and subsequent restatement of the Company's articles of incorporation.

3 To accept (i) the subscription for these class A series 1 shares, class A series 2 shares and non voting preferred shares and full payment in cash of the nominal value of these new shares and, in addition to such nominal value, a share premium on the class A series 1 shares and class A series 2 shares shares in the aggregate amount of five hundred ninety-four thousand euro (EUR 594,000.-).

4 To hear a report presented by the Company's Board of Directors, to create an authorised share capital fixed at eighty thousand Euro (EUR 80,000.-), represented by one hundred (100) class A series 1 shares, one hundred (100) class A series 2 shares, one hundred (100) class B series 1 shares, one hundred (100) class B series 2 shares, one hundred (100) class C series 1 shares, one hundred (100) class C series 2 shares, one hundred (100) class D series 1 shares and one hundred (100) class D series 2 shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, and to authorise the board of directors, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the present deed, (i) to increase the issued share capital within the limits of the authorized capital by the subscription and the issuance of shares (except ordinary shares and non voting preferred shares) representing the Company's issued share capital with or without share premium, (ii) to effect such increases without reserving any preferential subscription right to the existing shareholders for shares to be issued, and (iii) to delegate to any director, manager, executive officer or any other person duly authorised, the power to accept subscriptions to and to receive payment for the shares representing whole or part of such increase in capital.

5 To fully restate the articles of incorporation of the Company, which restatement, next to reflecting the above changes to the issued capital and creating an authorized share capital, shall consist inter alia in adopting the following corporate object:

«The object of the Company consists (i) in the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as in the administration, development, management and disposal of such holdings, and (ii) in the direct or indirect acquisition and holding of commercial real estate assets, predominantly located in Western Europe, as well as in the administration, development, management and disposal of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in any other movable or immovable assets and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

6 Miscellaneous.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance list that out of the issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The Meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present Meeting.

IV. The Meeting then, after having duly acknowledged the statements made by the chairman, by unanimous vote adopted the following resolution:

First resolution

The Meeting resolved to create, in addition to the existing three hundred ten (310) shares which are denominated ordinary shares, non voting preferred shares and several classes of shares to be denominated class A series 1 shares, class A series 2 shares, class B series 1 shares, class B series 2 shares, class C series 1 shares, class C series 2 shares, class D series 1 shares and class D series 2 shares.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of six thousand four hundred euro (EUR 6,400.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-seven thousand four hundred euro (EUR 37,400.-) by the issuance of (i) thirty (30) class A series 1 shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, (ii) thirty (30) class A series 2 shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, and (iii) four (4) non voting preferred shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon appeared, (i) STANTON CAPITAL PARTNERS LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, whose registered office is at The Coach House, Marston Hill, Cirencester, GL7 5LF, United Kingdom, represented by M^e Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 November 2007, which proxy, signed by the appearing party, the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration, and (ii) UBERIOR EUROPE LIMITED, a private limited company incorporated in Scotland under the companies act under number SC299325 and having its registered office at Level 1 Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, represented by M^e Natalie O'Sullivan-Gallagher, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at Edinburgh on 16 November 2007, which proxy, signed by the appearing party, the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

UBERIOR EUROPE LIMITED, prenamed, and STANTON CAPITAL PARTNERS LLP, prenamed, (i) each declared to pay-in an amount of eleven thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 11,625.-) on their respective ordinary shares, such payments thus amounting in total to twenty-three thousand two hundred fifty Euro (EUR 23,250.-) so that the all the ordinary shares issued by the Company are hencewith fully paid-up, and (ii) declared to subscribe for the thirty (30) class A series 1 shares, the thirty (30) class A series 2 shares and the four (4) non voting preferred shares and to fully pay in cash the nominal value thereof, together with a share premium on the class A series 1 shares and the class A series 2 shares in the aggregate amount of five hundred ninety-four thousand Euro (EUR 594,000.-), and the Meeting resolved to accept said subscriptions and payments in cash and to allot said class A series 1 shares, class A series 2 shares and non voting preferred shares as follows:

Subscribers	subscribed and paid-in capital (EUR)	number and, if applicable, class of shares	share premium (EUR)
1) UBERIOR EUROPE LIMITED, prenamed	3,000.-	30 class A series 1 shares	297,000.-
2) STANTON CAPITAL PARTNERS LLP, prenamed	3,000.-	30 class A series 2 shares	297,000.-
	400.-	4 non voting preferred shares	0.-
Total:	6,400.-		594,000.-

The Meeting declared (i) that each of the ordinary shares and the newly issued class A series 1 share, class A series 2 shares and non voting preferred shares has been entirely paid up in cash, together with a share premium in the aggregate amount of five hundred ninety-four thousand Euro (EUR 594,000.-) on the class A series 1 shares and the class A series

2 shares, and (ii) that the Company has at its disposal the amount of six hundred twenty-three thousand six hundred fifty Euro (EUR 623,650.-), proof of which was given to the undersigned notary who expressly recorded this statement.

Third resolution

The Meeting resolved, after having heard the report of the Board of Directors on the creation of an authorized share capital, to create an authorised share capital fixed at eighty thousand Euro (EUR 80,000.-), represented by one hundred (100) class A series 1 shares, one hundred (100) class A series 2 shares, one hundred (100) class B series 1 shares, one hundred (100) class B series 2 shares, one hundred (100) class C series 1 shares, one hundred (100) class C series 2 shares, one hundred (100) class D series 1 shares and one hundred (100) class D series 2 shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, and to authorise the board of directors, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the present deed, (i) to increase the issued share capital within the limits of the authorized capital by the subscription and the issuance of shares (except ordinary shares and non voting preferred shares) representing the Company's issued share capital with or without share premium, (ii) to effect such increases without reserving any preferential subscription right to the existing shareholders for shares to be issued, and (iii) to delegate to any director, manager, executive officer or any other person duly authorised, the power to accept subscriptions to and to receive payment for the shares representing whole or part of such increase in capital.

Fourth resolution

The Meeting resolved that the articles of association of the Company shall be entirely restated to inter alia reflect the above resolutions, so that these articles shall forthwith read as follows:

«Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established a company (the «Company») in the form of a public limited company («société anonyme») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company will exist under the corporate name of STANTON EUROPEAN INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company consists (i) in the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/ or in foreign undertakings, as well as in the administration, development, management and disposal of such holdings, and (ii) in the direct or indirect acquisition and holding of commercial real estate assets, predominantly located in Western Europe, as well as in the administration, development, management and disposal of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in any other movable or immovable assets and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital, authorised capital. The issued share capital is fixed at thirty-seven thousand four hundred Euro (EUR 37,400.-), represented by three hundred ten (310) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), four (4) non voting preferred shares (the «Preferred Shares»), thirty (30) class A series 1 shares (the «Class A1 Shares») and thirty (30) class A series 2 shares (the «Class A2 Shares»), with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which have been fully paid-up.

The authorised share capital is fixed at eighty thousand Euro (EUR 80,000.-), represented by one hundred (100) Class A1 Shares, one hundred (100) Class A2 Shares, one hundred (100) class B series 1 shares (the «Class B1 Shares»), one

hundred (100) class B series 2 shares (the «Class B2 Shares»), one hundred (100) class C series 1 shares (the «Class C1 Shares»), one hundred (100) class C series 2 shares (the «Class C2 Shares»), one hundred (100) class D series 1 shares (the «Class D1 Shares») and one hundred (100) class D series 2 shares (the «Class D2 Shares»), with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The Class A1 Shares and the Class A2 Shares form together the «Investment A Shares», the Class B1 Shares and the Class B2 Shares form together the «Investment B Shares», the Class C1 Shares and the Class C2 Shares form together the «Investment C Shares» and the Class D1 Shares and the Class D2 Shares form together the «Investment D Shares».

The Investment A Shares, the Investment B Shares, the Investment C Shares and the Investment D Shares are together referred to as «Investment Shares» and individually as «Investment Share».

The Ordinary Shares, the Preferred Shares and the shares of the various classes and series of shares are individually referred to as a «Share» and together as the «Shares». The holders of Ordinary Shares, the holders of Preferred Shares and the holders of the various classes and series of shares are individually referred to as a «Shareholder» and together as the «Shareholders».

Each Share issued in addition to the Ordinary Shares and the Preferred Shares shall, at its issue be designated as belonging to one of the classes and series of Shares.

«STANTON Group Shareholder» (or «SCP») shall mean STANTON CAPITAL PARTNERS LLP as holder of Ordinary Shares, of the Preferred Shares and Class A2 Shares, Class B2 Shares Class C2 Shares and Class D2 Shares, or any person to whom its Shares are transferred from time to time in accordance with the present Articles of Association and, as the case may be, agreements concluded between the Shareholders from time to time (and Preferred Shares, Class A2 Shares, Class B2 Shares, Class C2 Shares and Class D2 Shares may solely be issued to SCP or any person referred to above).

«UBERIOR Shareholder» (or UBERIOR) shall mean UBERIOR EUROPE LIMITED as holder of Ordinary Shares, Class A1 Shares, Class B1 Shares, Class C1 Shares and Class D1 Shares, or or any person to whom its Shares are transferred from time to time in accordance with the Present Articles of Association and, as the case may be, agreements concluded between the Shareholders from time to time (and Class A1 Shares, Class B1 Shares, Class C1 Shares and Class D1 Shares may solely be issued to UBERIOR or any person referred to above).

The authorized and/or the issued share capital of the Company may be increased or decreased by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner further set out in Article 7 below.

Furthermore, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed creating the authorized capital, the Board of Directors is authorised to increase the issued share capital within the limits of the authorized capital. Such increases of the share capital may be realised at the discretion of the Board of Directors by the subscription and the issuance of Shares (except Ordinary Shares and Preferred Shares) representing the Company's issued share capital with or without share premium. The Board of Directors is specially authorized to effect such increases without reserving any preferential subscription right to the existing Shareholders for Shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any director, manager, executive officer or any other person duly authorised, the power to accept subscriptions to and to receive payment for the Shares representing whole or part of such increase in capital.

After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the Board of Directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the corporate capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any Investment Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders or to make distributions to the shareholders, provided that any such redemption or such distribution out of share premium may only benefit such class of Shares on which the relevant share premium has originally been paid in, save as otherwise provided for in Article 6.3.3. below.

Art. 6. Form of Shares.

Art. 6.1. Form and Transfer of the Shares. The Shares will be in the form of registered shares.

The terms and conditions in relation to the transfer of Shares issued by the Company may be agreed in writing by the Shareholders. Transfers shall be made in compliance with any such terms and conditions and with these Articles. The Company is entitled to refuse to register any transfer of Shares unless transferred in accordance with these Articles or in accordance with any agreement relating to the transfer of Shares to which the Company is a party.

With respect to the registered Shares representing the Company's issued share capital, a shareholders' register which may be examined by any Shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number and class of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof. Each Shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered Shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register will be delivered to the Shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered Shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of Shareholders.

Art. 6.2. Rights and Obligations of the classes of Shares. The classes of Shares shall have different financial and voting rights as more fully set out hereafter.

6.2.1. Targeted Investment

The contribution to the Company's share capital, including any share premium attached to it, made in counterpart of the issuance of the Investment Shares (regardless of the time of issue of the Investment Shares) (the «Capital Contribution») and proceeds (such as any income, dividend, sale, redemption or liquidation proceeds as well as any proceeds of same nature resulting from the reinvestment of any such income, dividend, sale, redemption or liquidation proceeds as well as any other interest deriving from the Targeted Investment as defined below) (the «Proceeds») relating to either of the Investment Shares, shall each be allocated to a given investment. Each investment will consequently be linked to the relevant Investment Shares (each a «Targeted Investment») by decision of the board of directors.

Art. 6.3. Allocation of the assets and liabilities and determination of the net assets of each class of Shares and right to distributions.

6.3.1. Accounting

For each of the Investment Shares, the Board of Directors shall keep track, in the books of the Company, of (i) the Capital Contribution and the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the Investment Shares), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to the Investment Shares. For this purpose, the board of directors will prepare a set of analytical accounts for each of the Investment Shares.

6.3.2. Net assets

The net assets of the Investment Shares (each time the «Net Assets») are determined by aggregating the value of the Targeted Investment (or the price obtained by the Company upon disposal thereof) and any other asset of every kind and nature allocated to the Investment Shares, and deducting all liabilities allocated to the Investment Shares such as - among others- loans, administrative expenses, tax liabilities.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, disposal or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the Company to the same Investment Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Shares.

In the case where any expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Investment Share, such expense shall be allocated between the Investment Shares according to the following formula:

$$\text{Expenses not linked to a specific investment } X = \frac{\text{Acquisition cost of each investment attributed to each Investment Share}}{\text{Acquisition cost of all the Company's assets}}$$

Art. 6.3.3. Right to distributions. The Shareholders of a class of Shares shall have an exclusive right to the Net Assets of the given class of Shares subject to the following:

6.3.3.1. To the extent permissible by applicable law (in particular, the Laws), any return paid to the Shareholders on a class of Shares (the «Capital Return»), by way of (i) dividend (including interim dividends), (ii) redemption of Shares, (iii) reduction of the subscribed capital and (iv) liquidation made by the Company shall be made out of part or whole (as determined by the Shareholders concerned or, as the case may be, by the Board of Directors) of the Net Assets (linked to the Investment Shares concerned);

6.3.3.2. Notwithstanding the principle stated in paragraph 6.3.3.1., to the extent that the Net Assets for any Investment Shares shall be negative, the Shareholders of a class of Shares shall not be entitled to any Distributions in this respect;

6.3.3.3. Notwithstanding the principle stated in paragraph 6.3.3.1., the Shareholder of a class of Shares which has positive Net Assets shall be entitled, in the event of negative Net Assets in their respective other class(es) of Shares, to:

$$\text{Net assets to be distributed pursuant to this article 6.3.3.} = \frac{\text{aggregate of all the negative and positive Net Assets of the Company}}{\text{aggregate of all the positive Net Assets of the Company}}$$

6.3.3.4. The Net Assets to be distributed on a class of Shares shall include the amount of the Net Assets on any other redeemed class of Shares that has not been distributed to the Shareholders of that other redeemed class of Shares due to negative Net Assets in (an)other class(es) of Shares, and that has not been subsequently distributed upon redemption of other classes of Shares according to this article 6.3.3.

6.3.3.5. A Capital Return (the amount of which is determined pursuant to the principles stated in paragraphs 6.3.3.1. and 6.3.3.3.) shall be allocated in accordance with the following provisions.

(a) In case of dividend distributions (including distributions of interim dividends),

(i) the Preferred Shares are entitled to an annual preferential dividend corresponding to zero point zero one percent (0.01%) of the amounts available for a Capital Return by way of dividend,

(ii) fifty (50%) of the amounts available for a Capital Return (decreased by the Promote as defined in Article 6.3.3.6., if any) by way of dividend shall be allocated to the holders Class A1 Shares, Class B1 Shares, Class C1 Shares and Class D1 Shares, and

(iii) the remaining amounts available for a Capital Return (including the Promote, if any) by way of dividend are to be allocated to the holders of the Class A2 Shares, the Class B2 Shares, Class C2 and the Class D2 Shares.

(b) In case of a redemption:

(i) fifty per cent (50%) of the amount of the Net Assets of a Targeted Investment -decreased by the Promote (as defined in Article 6.3.3.6.), if any- shall constitute the redemption price for the Class A1 Shares, the Class B1 Shares, the Class C1 Shares or the Class D1 Shares (the «Series 1 Redemption Price») and the Series 1 Redemption Price shall be paid to the UBERIOR Shareholder upon redemption by the Company of the Class A1 Shares, the Class B1 Shares, Class C1 Shares or the Class D1 Shares;

(ii) fifty percent (50%) of the amount of Net Assets of a Targeted Investment -increased by the Promote, if any- shall constitute the redemption price for the Class A2 Shares, the Class B2 Shares, Class C2 Shares or the Class D2 Shares (the «Series 2 Redemption Price») and the Series 2 Redemption Price shall be paid to SCP upon redemption by the Company of the Class A2 Shares, the Class B2 Shares, Class C2 Shares or the Class D2 Shares; and

(iii) In case of redemption of the Preferred Shares by the Company, SCP shall be entitled to the subscription amount paid-in on the Preferred Shares.

6.3.3.6. «Promote» means:

(a) when the IRR (as defined below) on all Shareholder Cashflows (as defined below) does not exceed twelve point five per cent (12.5%), zero (0);

(b) when the IRR on all Shareholder Cashflows exceeds twelve point five per cent (12.5%) but not fifteen per cent (15%), fifteen per cent (15%);

(c) when the IRR on all Shareholder Cashflows exceeds fifteen per cent (15%) but not twenty per cent (20%), twenty per cent (20%); and

(d) when the IRR on all Shareholder Cashflows exceeds twenty per cent (20%), thirty per cent (30%).

«Shareholder Cashflows» means all Shareholder cash inflows and outflows to and from the Company such as, but not limited to, capital investments, loans, income receipts, interests on loans, redemption proceeds, liquidation profits or losses and repayments of capital and loans, on the basis that all of the inflows and outflows during a particular financial year shall be treated as occurred at the end of the Company's financial year, provided that any fees paid by the Company pursuant to the present Articles of Association or in accordance with any agreement relating to the fee arrangements to which the Company is a party shall not be considered for such purpose.

«Internal Rate of Return» or «IRR» means the annual percentage rate of return, being that annual discount rate which when applied to the Shareholder Cashflows produces a net present value of those Shareholder Cashflows equal to zero, on the basis that (i) each of those cash flows is regarded as arising at the end of the calendar quarter in which the cash flow in question occurs; and (ii) the rate of return is treated as compounding quarterly, calculated using the XIRR formula in Microsoft Excel as at 19 November 2007.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The new Shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing Shareholders in proportion to the part of the capital which those Shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of own Shares. Within the limits permissible under the Laws, in particular article 49-8 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, the various classes of shares or part of the Shares of a given class of shares (except the Ordinary Shares and the Preferred Shares) shall be redeemable and redeemed at the option of the Company or, as the case may be, the Shareholders.

The holders of Shares called for redemption shall be notified by registered mail at the address which appears in the shareholders' register of (i) the redemption date, (ii) the Series 1 Redemption Price and/or the Series 2 Redemption Price in case a class of Shares is redeemed or the pro rata part thereof in case some only of the Shares of a class of Shares are redeemed (the «Redemption Price»), (iii) the places at which the share certificates for the relevant Shares are to be surrendered and (iv) the method of payment of the Redemption Price, provided that such Redemption Price shall only

be payable upon surrender of such certificates. The Redemption Price shall correspond to the fair market value of the Shares to be redeemed.

If a redemption notice has been duly given and if, on or before the relevant redemption date, the relevant Redemption Price has been paid or set aside by the Company for the benefit of the holders of the class(es) of shares called for redemption, so as to be and continue to be available therefor, then, from and as of the relevant redemption date, notwithstanding that any certificates for the Shares so called for redemption shall not have been surrendered for cancellation, all rights with respect to such Shares so called for redemption shall as of such redemption date cease, except only for the right of the holders of the Shares to receive the Redemption Price but without interest. Unless otherwise disposed of by the Company within one month of their redemption, any Shares of any class of Shares so redeemed shall be cancelled by a proportionate reduction of the issued capital within reasonable time of their redemption.

Chapter III.- Board of directors, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members and of maximum five (5) members, who need not be Shareholders (the «Board of Directors»). Natural persons residing in the United Kingdom may solely be elected as members of the Board of Directors to the extent that such persons do not represent a majority of the members of the Board of Directors in office at any time.

Should the Company count one single Shareholder or if it appears at a general meeting of Shareholders that the Company has one single Shareholder, the Board of Directors may be composed of one single director until the next ordinary general meeting following the ascertainment of the existence of more than just one single Shareholder.

In case a legal person is appointed director, such legal person shall designate a permanent representative entrusted with the execution of the mandate in the name and on behalf of that legal person.

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of Shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected.

At general meetings of the Shareholders resolving on statutory elections, (i) the STANTON Group Shareholder holding Shares is entitled to propose one director for election (the «SCP Director») who will be chosen from a list of candidates presented by SCP or any person to whom its Shares are transferred from time in accordance with the present Articles of Association, (ii) UBERIOR is entitled to propose one director for election (the «UBERIOR Director») who will be chosen from a list of candidates presented by UBERIOR or any person to whom its Shares are transferred from time in accordance with the present Articles of Association, and (iii) a maximum of three (3) directors shall be elected by all the Shareholders entitled to vote upon consent with each other in good faith as regards the identifying and election of such directors.

The members of the Board of Directors are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of Shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Management Fees and Expenses. The members of the Board of Directors (or some of them) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Directors' Liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice, except with regard to the following matters and transactions which remain reserved to the Board of Directors: (i) matters where the unanimous consent of the Board of Directors is required pursuant to Article 15.2 of the present Articles of Association, (ii) matters that require notification to or consent by the Shareholders, (iii) transactions that require communication by the Company to any stock exchange, (iv) the payment of accounts on dividends and of dividends, and (v) the issue of Shares under the authorized capital of the Company. Any committee so formed shall, in the exercise of the powers so delegated, conform to any regulations which may be imposed on it by the Board of Directors. No meeting of any committee consisting of two (2) or more members

shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, unless a majority of those present are directors of the Company. The meetings and proceedings of any committee consisting of two (2) or more members shall be governed by the provisions contained in these Articles of Association for regulating the meetings and proceedings of the Board of Directors so far as the same are applicable and are not superseded by any regulations imposed by the Board of Directors.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any three (3) members of the Board of Directors, including the SCP Director and the UBERIOR Director (in each case, if appointed), or, in the circumstances referred to in article 9, paragraph 2, of the present Articles of Incorporation, by the sole member of the Board of Directors, if the number of directors composing the Board of Directors has been reduced to one single director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest-Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a Shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders. By way of exception to the preceding, if the Company counts one single Shareholder, the transactions between the Company and it's director having an interest which is opposed to the Company's interests are recorded on specific minutes. The provisions of the present paragraph are not applicable when the decisions of the Board of Directors relate to current transactions concluded at arm's length conditions.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Meetings of the Board of Directors.

15.1 General Proceedings

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). If the Board of Directors is composed of one single director in conformity with article 9, paragraph 2, of the present Articles of Incorporation, such director is deemed Chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the «Secretary»).

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if the UBERIOR Director, the SCP Director or any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least seven (7) days' notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors other than those of its members residing in the United Kingdom (if any) may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office, which majority must include the SCP Director and the UBERIOR Director (in each case, if appointed), provided that no meeting of the Board of Directors shall be considered as quorate, if the quorum of the members of the Board of Directors present or represented consists itself of a majority of persons resident in the United Kingdom. Except as outlined in Article 15.2 below, decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting. The Chairman has no casting vote in case of a tie.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided such member of the Board of Directors is not physically present in the United Kingdom. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

15.2 Board unanimity matters

The following major business related decisions require the unanimous consent of the Board of Directors:

- (i) the issue of debt instruments or the incurring of any indebtedness or borrowings in the nature of indebtedness;
- (ii) creating any mortgage, pledge, lien, charge, assignment by way of security, trust arrangement or other encumbrance or arrangement having the effect of security on the Company's undertaking, property or assets, present or future, or any part thereof.
- (iii) mortgaging any interest in any Targeted Investment.
- (iv) in any material way departing from the ordinary course of the day to day business of the Company either as regards the nature or the scope or the manner in which it conducts the same.
- (v) making any loans or payments or granting any credit or giving any guarantees or other commitment of the Company otherwise than in the normal course of business.
- (vi) selling, licensing, transferring or otherwise disposing of its business, assets or undertaking or any substantial part thereof other than in the normal course of business.
- (vii) expanding or developing the business except through the Company itself or any directly or indirectly wholly owned subsidiary of it or other wholly owned and/or controlled entity of it from time to time (the «Group»).
- (viii) entering into, materially varying or terminating a service or any other agreement with any director of the Company or any director or manager of any member of the Group or any other service or other agreement as determined from time to time by the Shareholders.
- (ix) adjusting or altering the accounting policies and bases upon which the annual profit and loss account and balance sheet of the Company and the Group are based.
- (x) modifying or terminating any banking facilities or taking any action to do so or allowing them to cease to become available.
- (xi) establishing any pension, bonus, profit sharing or other incentive scheme of plan for directors and/or employees of the Company.
- (xii) subscribing for, purchasing or acquiring any shares, debentures or other interest in any other company, trust partnership or other body other than a wholly owned subsidiary in pursuance of the Company's business.
- (xiii) entering into, materially varying the terms of or terminating any joint venture, partnership, consortium or other similar arrangement.
- (xiv) other than as set out in the present Articles of Association, nominating, appointing or removing any committee of the Board of Directors or other committee of the Company.
- (xv) employing or agreeing to employ any employee.
- (xvi) approving any business plan of the Company or varying or amending the terms thereof.
- (xvii) the acquisition of any new property interest (or any portfolio of property interests comprising part of the same acquisition or transaction) or any other capital asset whatsoever for a sum and/or value which is equal or greater than ten million Euro (EUR 10,000,000.-) (whether directly or indirectly through the acquisition of shares in any company or any interest in any other entity and whether for cash or other consideration).
- (xviii) the sale of any Targeted Investment or the sale of any shares or other interest in any member of the Group.
- (xix) the grant or renewal of any leasehold interest in any Targeted Investment by any member of the Group where the total value of the relevant lease (being any premium and the rent payable over the term) exceeds twenty percent (20%) of the acquisition costs of the entire Targeted Investment out of which the leasehold interest is being granted.
- (xx) the entry by the any member of the Group into of a contract regarding any capital assets (other than a property interest).
- (xxi) the undertaking by the Company of any other businesses or activities other than the Company's business.

(xxii) agreeing the remuneration of any of the Company's directors other than the SCP Director or the UBERIOR Director.

(xxiii) such other business related decisions as may be agreed upon between the Shareholders from time to time.

(xxiv) causing or permitting any member of the Group other than the Company to do any of the things listed at paragraphs (i) to (xxii) (inclusive) above.

Art. 16. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any other member of the Board of Directors.

Art. 17. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be Shareholders.

The statutory auditor(s) will be elected by the general meeting of Shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of Shareholders.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

The general meeting of Shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of Shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

In case of a single Shareholder, the single Shareholder has all the powers of the general meeting of Shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the third Tuesday of June each year at 3.00 p.m..

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of Shareholders (in addition to the annual general meeting of Shareholders). Such meetings must be convened if Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of Shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of Shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and, with the exception of the holders of Preferred Shares, speak at any general meeting of Shareholders.

Shareholders attending the general meeting by videoconference or by means of communication permitting their identification, being understood that such means are required to meet technical standards enabling the Shareholders to effectively participate at the general meeting, are deemed present for purposes of the verification of the compliance with quorum and majority rules.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited by any means of communication allowing for the transmission of a written text at the place indicated by the Board of Directors at least on the date of the meeting and two hours prior to the time set for the meeting. Any legal entity, being a Shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of Shareholders.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of Shareholders.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of Shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in case the Board of Directors is unable to meet or to take a written decision, by a person designated by any director of the Company.

The chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of Shareholders by four weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by Shareholders holding Shares representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution of the general meeting of Shareholders already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of Shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 25. Vote.

25.1 General Proceedings

An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of Shareholders.

The general meeting of Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each Share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws, and subject to the Preferred Shares carrying no voting rights except as otherwise imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands, by a roll call or by ballot papers («formulaire»), unless the general meeting of Shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The holders of Shares are authorised to cast their vote by ballot papers («formulaire») expressed in the English language.

Any ballot paper («formulaire») shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper («formulaire») which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office of the relevant Shareholder;
- total number of Shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of Shares of each class of Shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant Shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of Shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant Shareholder.

Any ballot paper («formulaire») shall be received by the Company no later than 5 p.m., Luxembourg time on the Luxembourg Business Day immediately preceding the day of the general meeting of Shareholders. Any ballot paper («formulaire») received by the Company after such dead line shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a «Luxembourg Business Day» shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper («formulaire») shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

Except as outlined in Article 25.2 below, at any general meeting of Shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

Except as outlined in Article 25.2 below, at any extraordinary general meeting of Shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the Shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the

proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds majority of the votes cast by the Shareholders present or represented is required at any such general meeting.

25.2 Shareholder unanimity matters

The following decisions shall require the unanimous consent of all Shareholders (other than those holding Preferred Shares):

- (i) amendments to the present Articles of Association.
- (ii) amendments to the issued share capital or to the authorized share capital of the Company, the reduction, purchase or redemption of any share capital or the creation of any options, subscription rights or conversion rights over any share capital of the Company.
- (iii) any resolution to wind up the Company.
- (iv) the acquisition of any new property interest (or any portfolio of property interests) or any other capital asset whatsoever for a sum and/or value which is equal or greater than ten million Euro (EUR 10,000,000.-) (whether directly or indirectly through the acquisition of shares in any company or any interest in any other entity and whether for cash or other consideration).
- (v) the granting of consent by any member of the Group to the transfer of shares in any other member of the Group.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any member of the Board of Directors.

Chapter V.- Financial year, Distribution of earnings

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 28. Adoption of financial statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the Shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of Shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 29. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholders in accordance with these Articles of Association and notably with Article 6.3.3.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out interim dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such interim dividends in accordance with Article 6.3.3. of these Articles of Association.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of Shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for a Capital Return, always provided that the nominal value of the Preferred Shares shall be distributed to their holders in priority before any other distribution to the other Shareholders is carried out.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at eight thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée») de STANTON EUROPEAN INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de M^e Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, du 3 octobre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.168 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'Assemblée a été déclarée ouverte à 18.15 heures, avec Monsieur Laurent Schummer, avocat, ayant son adresse à Luxembourg, comme président de l'Assemblée.

Le président a désigné Monsieur Manfred Müller, avocat, avec adresse à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée.

Madame Natalie O'Sullivan-Gallagher, avocat, avec adresse à Luxembourg a été élue comme scrutateur par l'Assemblée.

Le président a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1 Création, en plus des trois cent dix (310) actions existantes qui seront dénommées actions ordinaires, de plusieurs catégories d'actions dénommées actions de catégorie A séries 1, actions de catégorie A séries 2, actions de catégorie B séries 1, actions ordinaires de catégorie B séries 2, actions de catégorie C séries 1, actions de catégorie C séries 2, actions de catégorie D séries 1, actions de catégorie D séries 2 et une catégorie d'actions préférentielles sans droit de vote.

2 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six mille quatre cents euros (EUR 6.400,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de trente-sept mille quatre cents euros (EUR 37.400,-), par l'émission de trente (30) actions de catégorie A séries 1 et l'émission de trente (30) actions de catégorie A séries 2 et quatre (4) actions préférentielles sans droit de vote, ces actions ayant les droits et privilèges y attachés conformément à la refonte des statuts de la Société proposée à compter du jour de la décision des actionnaires décidant l'augmentation de capital proposée et la refonte ultérieure des statuts de la Société.

3 Acceptation (i) de la souscription de ces actions de catégorie A séries 1, actions de catégorie A séries 2 et actions préférentielles sans droit de vote et libération intégrale par un apport en numéraire de la valeur nominale de ces nouvelles actions et, en plus de cette valeur nominale, d'une prime d'émission pour les actions de catégorie A séries 1 et actions de catégorie A séries 2 d'un montant total de cinq cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 594.000,-).

4 Présentation d'un rapport par le Conseil d'Administration de la Société portant sur la création d'un capital autorisé fixé à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-), représenté par cent (100) actions de catégorie A séries 1, cent (100) actions de catégorie A séries 2, cent (100) actions de catégorie B séries 1, cent (100) actions de catégorie B séries 2, cent (100) actions de catégorie C séries 1, cent (100) actions de catégorie C séries 2, cent (100) actions de catégorie D séries 1 et cent (100) actions de catégorie D séries 2, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et autoriser le Conseil d'Administration, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du présent acte à (i) réaliser jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé toute augmentation du capital social par la souscription et l'émission d'actions (à l'exception d'actions ordinaires et d'actions préférentielles sans droit de vote) représentant le capital émis de la Société avec ou sans prime d'émission, (ii) réaliser ces augmentations sans réserver pour ces nouvelles actions à être émises un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants et (iii) déléguer à tout administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour ces actions représentant tout ou partie d'une telle augmentation de capital.

5 Refonte totale des statuts de la Société, laquelle refonte, mise à part les susdits changements relatifs au capital social et à la création d'un capital autorisé, consistera inter alia dans l'adoption de l'objet social suivant:

«L'objet de la Société consiste en (i) l'acquisition et la détention de participations dans des entreprises au Luxembourg et/ou à l'étranger, ainsi que l'administration, le développement, la gestion et la disposition de telles participations, et (ii)

l'acquisition directe ou indirecte et la détention d'actifs immobiliers commerciaux, principalement situés en Europe de l'Ouest, ainsi que l'administration, le développement, la gestion et la disposition de telles participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe que la Société, telle que notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut aussi employer ses fonds pour investir dans d'autres actifs mobiliers ou immobiliers et dans des droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

6 Divers.

II. Les noms des actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'Assemblée; cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises par la Société sont dûment présents ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente Assemblée.

IV. L'Assemblée a alors, après avoir entendu les déclarations faites par le président, pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée a décidé de créer, en plus des trois cent dix (310) actions existantes qui sont dénommées actions ordinaires, des actions préférentielles sans droit de vote et plusieurs catégories d'actions dénommées actions de catégorie A séries 1, actions de catégorie A séries 2, actions de catégorie B séries 1, actions de catégorie B séries 2, actions de catégorie C séries 1, actions de catégorie C séries 2, actions de catégorie D séries 1 et actions de catégorie D séries 2.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de six mille quatre cents euros (EUR 6.400,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de trente-sept mille quatre cents euros (EUR 37.400,-) par l'émission de (i) trente (30) actions de catégorie A séries 1 ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et (ii) l'émission de trente (30) actions de catégorie A séries 2 ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et (iii) l'émission de quatre (4) actions préférentielles sans droit de vote ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu, (i) STANTON CAPITAL PARTNERS LLP, un limited liability partnership constitué et existant sous les lois anglaises, ayant son siège social à The Coach House, Marston Hill, Cirencester, GL7 5LF, Grande-Bretagne, représenté par M^e Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 novembre 2007, laquelle procuration, signée par le comparant, le mandataire et le notaire restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement, et (ii) UBERIOR EUROPE LIMITED, une private limited liability company constituée en Écosse sous la loi sur les sociétés sous le numéro SC299325 et ayant son siège social au Level 1 Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, représenté par M^e Natalie O'Sullivan-Gallagher, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Edinburgh le 16 novembre 2007, laquelle procuration, signée par le comparant, le mandataire et le notaire restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

UBERIOR EUROPE LIMITED, précitée, et STANTON CAPITAL PARTNERS LLP, précitée, (i) ont déclaré libérer chacun intégralement par un apport en numéraire un montant de onze mille six cent vingt-cinq euros (EUR 11.625,-) sur leurs actions ordinaires respectives, ces libérations s'élevant à un montant total de vingt-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 23.250,-) ayant pour résultat que toutes les actions ordinaires émises par la Société sont dorénavant entièrement libérées et (ii) ont déclaré souscrire les trente (30) actions de catégorie A séries 1, les trente (30) actions de catégorie A séries 2 et les quatre (4) actions préférentielles sans droit de vote et de libérer par un apport en numéraire la valeur nominale de ces actions, ensemble avec une prime d'émission sur les actions de catégorie A séries 1 et les actions de catégorie A séries 2 d'un montant total de cinq cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 594.000,-) et l'Assemblée a décidé d'accepter lesdites souscriptions et paiements par un apport en numéraire et d'attribuer lesdites actions de catégorie A séries 1, actions de catégorie A séries 2 et les actions préférentielles sans droit de vote comme suit:

Souscripteurs	souscription et libération (EUR)	nombre et, si applicable, catégorie d'actions	prime d'émission (EUR)
1) UBERIOR EUROPE LIMITED, précitée	3.000,-	30 actions de catégorie A séries 1	297.000,-

2) STANTON CAPITAL PARTNERS			
LLP, précitée	3.000,-	30 30 actions de catégorie A séries 2	297.000,-
	400,-	4 actions préférentielles sans droit de vote	0,-
Total:	6.400,-		594.000,-

L'Assemblée a déclarée (i) que chacune des actions ordinaires et des nouvelles actions de catégorie A séries 1, actions de catégorie A séries 2 et les actions préférentielles sans droit de vote émises ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quatre-vingt quatorze mille euros (EUR 594.000,-) payée sur les actions de catégorie A séries 1 et les actions de catégorie A séries 2 et (ii) que la Société a à sa disposition un montant de six cent vingt-trois mille six cent cinquante euros (EUR 623.650,-), preuve en ayant été donnée au notaire soussigné qui a expressément enregistré cette déclaration.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration portant sur la création d'un capital autorisé, de créer un capital autorisé fixé à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-), représenté par cent (100) actions de catégorie A séries 1, cent (100) actions de catégorie A séries 2, cent (100) actions de catégorie B séries 1, cent (100) actions de catégorie B séries 2, cent (100) actions de catégorie C séries 1, cent (100) actions de catégorie C séries 2, cent (100) actions de catégorie D séries 1 et cent (100) actions de catégorie D séries 2, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et autorise le Conseil d'Administration, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du présent acte à (i) réaliser jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé toute augmentation du capital social par la souscription et l'émission d'actions (à l'exception d'actions ordinaires et d'actions préférentielles sans droit de vote) représentant le capital émis de la Société avec ou sans prime d'émission, (ii) réaliser ces augmentations sans réserver pour ces nouvelles actions à être émises un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants et (iii) déléguer à tout administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour ces actions représentant tout ou partie d'une telle augmentation de capital.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé que les statuts de la Société devront être entièrement refondus afin inter alia de refléter les résolutions ci-dessus, et seront dorénavant lus comme suit:

Chapitre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. La société (la «Société») est constituée sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination STANTON EUROPEAN INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg,

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société consiste en (i) l'acquisition et la détention de participations dans des entreprises au Luxembourg et/ou à l'étranger, ainsi que l'administration, le développement, la gestion et la disposition de telles participations, et (ii) l'acquisition directe ou indirecte et la détention d'actifs immobiliers commerciaux, principalement situés en Europe de l'Ouest, ainsi que l'administration, le développement, la gestion et la disposition de telles participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe que la Société, telle que notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut aussi employer ses fonds pour investir dans tout autre actif mobilier ou immobilier et dans les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaire.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à trente-sept mille quatre cents euros (EUR 37.400,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), quatre (4) actions préférentielles sans droit de vote (les «Actions Préférentielles»), trente (30) actions de catégorie A séries 1 (les «Actions de Catégorie A1») et trente (30) actions de catégorie A séries 2 (les «Actions de Catégorie A2»), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) représenté par cent (100) Actions de Catégorie A1, cent (100) Actions de Catégorie A2, cent (100) Actions de catégorie B séries 1 (les «Actions de Catégorie B1»), cent (100) Actions de catégorie B séries 2 (les «Actions de Catégorie B2»), cent (100) Actions de catégorie C séries 1 (les «Actions de Catégorie C1»), cent (100) Actions de catégorie C séries 2 (les «Actions de Catégorie C2»), cent (100) Actions de catégorie D séries 1 (les «Actions de Catégorie D1») et cent (100) Actions de catégorie D séries 2 (les «Actions de Catégorie D2») ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les Actions de Catégorie A1 et les Actions de Catégorie A2 constituent ensemble les «Actions d'Investissement A»), les Actions de Catégorie B1 et les Actions de Catégorie B2 constituent ensemble les «Actions d'Investissement B»), les Actions de Catégorie C1 et les Actions de Catégorie C2 constituent ensemble les «Actions d'Investissement C») et les Actions de Catégorie D1 et les Actions de Catégorie D2 constituent ensemble les «Actions d'Investissement D».

Les Actions d'Investissement A, les Actions d'Investissement B, les Actions d'Investissement C et les Actions d'Investissement D sont désignées ensemble comme «Actions d'Investissement» et individuellement comme les «Action d'Investissement».

Les Actions Ordinaires, les Actions Préférentielles et les actions des différentes catégories et séries d'actions sont désignées individuellement comme une «Action» et ensemble comme les «Actions». Les détenteurs d'Actions Ordinaires, les détenteurs d'Actions Préférentielles et les détenteurs d'actions des différentes catégories et séries d'actions sont désignées individuellement comme un «Actionnaire» et ensemble comme les «Actionnaires».

Chaque Action émise en plus des Actions Ordinaires et des Actions Préférentielles est désignée lors de son émission comme appartenant soit à l'une des catégorie et séries d'Actions.

«Actionnaire du Groupe STANTON» (ou «SCP») signifie STANTON CAPITAL PARTNERS LLP en tant que détenteur d'Actions Ordinaires, des Actions Préférentielles et des Actions de Catégorie A2, des Actions de Catégorie B2, des Actions de Catégorie C2 et des Actions de Catégorie D2 ou toute personne à qui ses Actions ont été transférées de temps à autre conformément aux présents Statuts et, le cas échéant, les accords conclus entre les Actionnaires de temps à autre (et les Actions Préférentielles, les Actions de Catégorie A2, les Actions de Catégorie B2, les Actions de Catégorie C2 et les Actions de Catégorie D2 ne peuvent être souscrites que par SCP ou tout autre personne définie ci-dessus.)

«Actionnaire UBERIOR» (ou UBERIOR) signifie UBERIOR EUROPE LIMITED en tant que détenteur d'Actions Ordinaires, des Actions de Catégorie A1, des Actions de Catégorie B1, des Actions de Catégorie C1 et des Actions de Catégorie D1, ou toute personne à qui leurs Actions ont été transférées de temps à autre conformément aux présents Statuts et, le cas échéant, les accords conclus entre les Actionnaires de temps à autre (et les Actions de Catégorie A1, les Actions de Catégorie B1, les Actions de Catégorie C1 et les Actions de Catégorie D1 ne peuvent être souscrites que par UBERIOR ou tout autre personne définie ci-dessus.)

Le capital autorisé et/ou émis peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions exigées par l'article 7 ci-dessous.

De plus, pendant une période se terminant cinq ans après la publication de l'acte créant le capital autorisé, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé. De telles augmentations peuvent être réalisées à la discrétion du Conseil d'Administration par la souscription et l'émission d'Actions (à l'exception d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles) représentant le capital social de la Société avec ou sans prime d'émission. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à effectuer de telles augmentations sans réserver un droit préférentiel de souscription aux Actionnaires existants dans le cas d'une émission d'Actions. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour ces actions représentant tout ou partie d'une telle augmentation de capital.

A la suite de chaque augmentation du capital social réalisé dans les formes prévues par la loi par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le présent article sera en conséquence modifié afin de refléter l'augmentation du capital.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Actions d'Investissement, en plus de leur valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'Actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires ou pour distribuer des dividendes aux actionnaires, à condition qu'un tel rachat ou qu'un tel dividende issu de la prime d'émission ne puisse seulement bénéficier à la catégorie d'Actions sur laquelle la prime d'émission avait été payée à l'origine, sauf stipulation contraire dans l'article 6.3.3. ci-dessous.

Art. 6. Actions.

Art. 6.1. Forme et Transfert d'Actions. Les Actions seront nominatives.

Les termes et conditions en relation avec tout transfert d'Actions émises par la Société peuvent être convenus par écrit par les Actionnaires. Ces transferts seront faits conformément à ces termes et conditions ainsi qu'aux Statuts. La Société a le droit de refuser d'inscrire au registre tout transfert d'Actions n'étant pas opéré conformément à ces Statuts ou conformément à tout accord relatif au transfert d'Actions auquel la Société est partie.

Pour ce qui est des Actions nominatives représentant le capital social de la Société, un registre des actionnaires dont tout Actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire et l'indication du nombre et la catégorie de ses Actions, l'indication des paiements effectués sur ses Actions ainsi que les transferts des Actions avec leur date. Chaque Actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des Actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux Actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'Actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une Action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 6.2. Droits et Obligations des catégories d'Actions. Les catégories d'Actions auront des droits financiers et droits de vote différents comme pleinement stipulé ci-dessous.

6.2.1. Investissement Cible

L'apport au capital social de la Société, y compris toute prime d'émission y attachée, faite en contre-partie de l'émission des Actions d'Investissement (sans tenir compte de la date d'émission des Actions d'Investissement) (l'«Apport au Capital»), et les recettes (tels que tout(e) revenu provenant de dividende, cession, rachat ou boni de liquidation ainsi que toute recette d'une nature similaire provenant du réinvestissement d'un tel revenu, dividende, cession, rachat ou boni de liquidation ainsi que tout autre intérêt découlant de l'Investissement Cible tel que défini ci-après) (les «Recettes») liés aux Actions d'Investissement seront alloués à un investissement précis. Chaque investissement sera en conséquent lié aux Actions d'Investissement en question (chacun un «Investissement Cible») par une décision du conseil d'administration.

Art. 6.3. Affectation des actifs et des passifs et détermination de l'actif net pour chaque catégorie d'Actions et droit aux distributions.

6.3.1. Comptabilité

Pour chacune des Actions d'Investissement, le Conseil d'Administration indiquera, dans les livres de la Société, (i) la Contribution au Capital et les Recettes, (ii) l'usage s'y rapportant (en particulier l'Investissement Cible et tout autre actif qui pourrait se rapporter aux Actions d'Investissement concernées), ainsi que (iii) toute charge attribuable à l'Investissement Cible liés aux Actions d'Investissement. Pour cette raison, le Conseil d'Administration préparera des comptes analytiques pour chacune des Actions d'Investissement.

6.3.2. Actifs nets

Les actifs nets des Actions d'Investissement (chaque fois les «Actifs Nets») sont déterminés en additionnant la valeur de l'Investissement Cible (ou le prix obtenu par la Société suite à la cession de celui-ci) et tout autre actif, quel qu'en soit l'espèce et la nature, affecté aux Actions d'Investissement et en déduisant tout passif affecté à ces Actions d'Investissement, tels que -entre autres- les prêts, les dépenses administratives, les impôts.

Si un actif provient d'un autre actif dû à un échange d'actifs, une fusion, un apport en nature, une cession ou à d'autres opérations similaires, cet actif dérivé sera attribué dans les livres de la Société aux mêmes Actions d'Investissement que les actifs dont il provient et lors de chaque réévaluation d'un actif, la hausse ou la baisse en valeur sera appliquée aux Actions d'Investissement en question.

Au cas où une dépense de la Société ne peut pas être considérée comme attribuable à une Action d'Investissement particulière, cette dépense sera répartie parmi les Actions d'Investissement selon la formule suivante:

Dépense non liée à un investissement spécifique X	$\frac{\text{Coût d'acquisition de chaque investissement attribué à chacune des Actions d'Investissement}}{\text{Coût d'acquisition de tous les actifs de la Société}}$
---	---

Art. 6.3.3. Droit aux Distributions. Les Actionnaires d'une catégorie d'Actions auront un droit exclusif à l'Actif Net de cette catégorie d'Actions sous réserve de ce qui suit:

6.3.3.1. Dans les limites permises par le droit applicable (en particulier la Loi), tout remboursement effectué aux Actionnaires d'une catégorie d'Actions (le «Remboursement de Capital») faites par la Société par voie de (i) dividendes (incluant les dividendes intérimaires), (ii) rachat d' Actions (iii) réduction du capital souscrit et (iv) liquidation faites par la Société seront faites hors de tout ou d'une partie (tel que déterminé par les Actionnaires concernés ou, si le cas se présente, par le Conseil d'Administration) des Actifs Nets (liés à aux Actions d'Investissement concernées);

6.3.3.2. Nonobstant le principe indiqué au paragraphe 6.3.3.1., dans la mesure où les Actifs Nets pour une catégorie d'Actions seront négatifs, les Actionnaires d'une catégorie d'Actions n'auront pas droit à des Distributions.

6.3.3.3. Nonobstant le principe indiqué au paragraphe 6.3.3.1., l'Actionnaire d'une catégorie d'Actions qui a des Actifs Nets positifs aura droit, dans le cas d'Actifs Nets négatifs dans une (d')autre(s) catégorie(s) d'Actions détenue(s) par celui-ci, à:

Actif net devant être distribué selon cet article 6.3.3. X	$\frac{\text{Total de tous les Actifs Nets positifs et négatifs de la Société}}{\text{Total de tous les Actifs Nets positifs de la Société}}$
--	---

6.3.3.4. Les Actifs Nets à distribuer sur une catégorie d'Actions comprendront le montant des Actifs Nets de toute autre catégorie d'Actions rachetée qui n'a pas été distribué aux Actionnaires de cette autre catégorie d'Actions rachetée à cause d'Actifs Nets négatifs dans une (d')autre(s) catégorie(s) d'Actions et qui par la suite n'a pas été distribué lors du rachat d'autres catégories d'Actions conformément au présent article 6.3.3.

6.3.3.5. Un Remboursement de Capital (dont le montant est déterminé conformément aux principes indiqués aux paragraphes 6.3.3.1. et 6.3.3.3.) sera effectué conformément aux dispositions qui suivent:

(a) En cas de distributions de dividende (y compris la distribution de dividendes intérimaires),

(i) les Actions Préférentielles ont droit à un dividende préférentiel annuel de zéro virgule zéro un pourcent (0,01%) des montants disponibles pour un Remboursement de Capital par voie de dividende,

(ii) cinquante pour cent (50%) des montants disponibles pour un Remboursement de Capital (diminuée le cas échéant du montant du Bonus, tel que défini à l'article 6.3.3.6.) par voie de dividende seront attribués aux détenteurs d'Actions de Catégorie A1, Actions de Catégorie B1, Actions de Catégorie C1 et Actions de Catégorie D1, et

(iii) les montants restants pour un Remboursement de Capital (y compris le cas échéant le Bonus) par voie de dividende seront alloués aux détenteurs des Actions de Catégorie A2, Actions de Catégorie B2, Actions de Catégorie C2 et Actions de Catégorie D2.

(b) En cas d'un rachat:

(i) cinquante pourcent (50%) du montant des Actifs Nets d'un Investissement Cible -diminué par le montant du Bonus (tel que définit à l'article 6.3.3.6) s'il y en a un-, constituera le prix de rachat des Actions de Catégorie A1, des Actions de Catégorie B1, des Actions de Catégorie C1 ou des Actions de Catégorie D1 (le «Prix de Rachat Séries 1») et le Prix de Rachat Séries 1 sera payé à l'Actionnaire UBERIOR suite au rachat par la Société des Actions de Catégorie A1, des Actions de Catégorie B1, des Actions de Catégorie C1 ou des Actions de Catégorie D1;

(ii) cinquante pourcent (50%) du montant des Actifs Nets d'un Investissement Cible -augmenté par le montant du Bonus, s'il y en a un-, constituera le prix de rachat des Actions de Catégorie A2, des Actions de Catégorie B2, des Actions de Catégorie C2 ou des Actions de Catégorie D2 (le «Prix de Rachat Séries 2») et le Prix de Rachat Séries 2 sera payé à SCP suite au rachat par la Société des Actions de Catégorie A2, des Actions de Catégorie B2, des Actions de Catégorie C2 ou des Actions de Catégorie D2; et

(iii) en cas de rachat des Actions Préférentielles par la Société, SCP aura droit au montant du prix de souscription payé sur les Actions Préférentielles.

6.3.3.6. «Bonus» signifie:

(a) quand le TRI (tel que défini ci-dessous) sur les Flux Financiers d'Actionnaires (tels que définis ci-dessous) n'excède pas douze virgule cinq pour cent (12,5%), zéro (0);

(b) quand le TRI sur les Flux Financiers d'Actionnaires excède douze virgule cinq pourcent (12,5%) mais pas quinze pour cent (15%), quinze pourcent (15%);

(c) quand le TRI sur les Flux Financiers d'Actionnaires excède quinze pourcent (15%) mais pas vingt pour cent (20%), vingt pourcent (20%); et

(d) quand le TRI sur les Flux Financiers d'Actionnaires excède vingt pourcent (20%), trente pour cent (30%).

«Flux Financiers d'Actionnaires» signifie tous les flux financiers d'Actionnaires entrant ou sortant de la Société tels que, mais non seulement, des investissements en capital, prêts, revenus, intérêts sur prêts, revenus de rachat, boni de liquidations ou pertes et remboursements de capitaux et de prêts, étant entendu que toutes les entrées et sorties pendant une année sociale déterminée seront traitées comme si elles avaient eu lieu à la fin de l'année sociale de la Société, à condition que toutes les honoraires payés par la Société en vertu des présents Statuts ou selon des conventions en relation avec des honoraires auxquelles la Société est une partie ne soient pas pris en compte à cette fin.

«Taux de Rendement Interne» ou «TRI» signifie le taux annuel en pourcentage de rendement interne, étant ce taux annuel d'escompte qui, quand il est appliqué aux Flux Financiers d'Actionnaires, produit une valeur actuelle nette de ces Flux Financiers d'Actionnaires égale à zéro, étant donné que (i) chacun de ces flux financiers est considéré avoir eu lieu à la fin du trimestre calendaire endéans lequel ce flux financier a été effectué; et (ii) le taux de rendement est arrêté trimestriellement, et calculé en utilisant la formule XIRR en Microsoft Excel telle qu'existante à la date du 19 novembre 2007.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis peut être augmenté ou réduit, une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles Actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux Actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat de ses propres actions. Dans les limites permises par la Loi, en particulier l'article 49-8 de la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les catégories d'Actions ou une partie des Actions d'une catégorie d'Actions (à l'exception des Actions Ordinaires et des Actions Préférentielles) seront rachetables et rachetées à la discrétion de la Société, ou, selon le cas, des Actionnaires.

Les porteurs d'Actions appelés pour rachat seront notifiés par courrier recommandé à l'adresse qui apparaît dans le registre des actionnaires de (i) la date de rachat, (ii) le Prix de Rachat Séries 1 et/ou le Prix de Rachat Séries 2 si une catégorie d'Actions est rachetée ou la partie au pro rata de celui-ci lorsque uniquement une partie des Actions d'une catégorie d'Actions est racheté (le «Prix de Rachat»), (iii) les lieux auxquels les certificats d'actions nominatives doivent être rendus et (iv) la méthode de paiement du Prix de Rachat, entendu que le Prix de Rachat ne sera payable qu'au moment de la reddition de tels certificats. Le Prix de Rachat devra correspondre au juste prix du marché des Actions à racheter.

Si un avis de rachat a été donné en bonne et due forme et si, sur ou avant la date de rachat concernée, le Prix de Rachat adapté a été payé ou écarté par la Société au bénéfice des porteurs des catégorie(s) d'Actions appelée(s) pour rachat, de façon à être et à continuer d'être disponible en échange, alors, depuis et à partir de la date concernée, notwithstanding qu'aucun certificat pour les Actions ainsi rappelées pour le rachat n'aient été rendues pour annulation, tous les droits concernant de telles Actions ainsi appelées pour rachat cesseront à partir d'une telle date de rachat, excepté seulement pour le droit des porteurs des Actions de recevoir le Prix de Rachat mais sans intérêts. Sauf si utilisé différemment par la Société dans le mois suivant leur rachat, toute Action de toute catégorie d'Actions ainsi rachetées sera annulée par une réduction proportionnelle du capital émis dans un délai raisonnable après leur rachat.

Chapitre III.- Administrateurs, Commissaire aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et maximum de cinq (5) membres, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Les personnes physiques demeurant au Royaume-Uni ne peuvent être nommés membres du Conseil d'Administration qu'à condition que ces personnes ne représentent pas la majorité des membres du Conseil d'Administration en place à un moment donné.

Si la Société ne comporte qu'un Actionnaire unique ou s'il apparaît à une assemblée générale des Actionnaires que la Société n'a qu'un Actionnaire, le Conseil d'Administration peut être composé d'un (1) seul membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un Actionnaire.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

A l'assemblée générale des actionnaires décidant des élections statutaires, (i) l'Actionnaire du Groupe STANTON a le droit de proposer un administrateur pour l'élection (l'«Administrateur SCP») qui sera choisi sur une liste de candidats présentée par SCP ou toute personne à qui ces Actions ont été transférées de temps à autre conformément aux présents Statuts, (ii) UBERIOR a le droit de proposer un administrateur pour l'élection (l'«Administrateur UBERIOR») qui sera choisi sur une liste de candidats présentée par UBERIOR ou toute personne à qui ces Actions ont été transférées de temps à autre conformément aux présents Statuts, et (iii) un maximum de trois (3) administrateurs sera élu par tous les Actionnaires ayant le droit de voter après consentement de chacun en toute bonne foi en ce qui concerne l'identification et l'élection desdits administrateurs.

Les membres du Conseil d'Administration sont ré-éligibles and ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par une décision prise par l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier ladite cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les Actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale des Actionnaires, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration (ou quelques-uns parmi eux) peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de toutes les autres dépenses engagées par le Conseil d'Administration en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs, représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix, à l'exception des matières et transactions suivantes qui restent de la compétence exclusive du Conseil d'Administration: (i) les matières requérant l'accord unanime du Conseil d'Administration conformément à l'article 15.2 des présents Statuts, (ii) les matières nécessitant la notification de ou l'accord des Actionnaires, (iii) les transactions nécessitant la communication par la Société avec une Bourse, (iv) le paiement de dividendes intérimaires et de dividendes, et (v) l'émission d'Actions sous le capital autorisé de la Société. Tout comité ainsi formé sera tenu d'observer, lors de l'exercice des pouvoirs ainsi conférés, tous règlements qui lui seront imposés par le Conseil d'Administration. Aucune réunion d'un comité comptant deux (2) ou plus de deux membres ne remplira les conditions de quorum en vue de l'exercice d'un de ses pouvoirs, à moins qu'une majorité des présents soient administrateurs de la Société. Les réunions et procédures d'un comité comptant deux ou plus de deux (2) membres seront régies par les dispositions des présents Statuts concernant la tenue des réunions et concernant les procédures du Conseil d'Administration, dans la mesure où ces dispositions restent d'application en l'absence de règlements contraires édictés par le Conseil d'Administration.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de trois (3) membres du Conseil d'Administration, y compris l'Administrateur SCP et l'Administrateur UBERIOR (chaque fois qu'ils sont nommés) ou, dans les circonstances mentionnées à l'article 9, paragraphe 2, des présents Statuts, par l'unique membre du Conseil d'Administration, si le nombre d'administrateurs composant le Conseil d'Administration a été réduit à un seul administrateur.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'Intérêts, indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une telle autre société ou entreprise, ou en sont Actionnaire, administrateur, gestionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des Actionnaires. Par dérogation à ce qui précède, lorsque la Société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions du présent alinéa ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

La Société indemnisera les membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration.

15.1 Procédures Générales

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Si le Conseil d'Administration est composé par un administrateur unique en conformité avec l'article 9, alinéa 2, des présents Statuts, celui-ci est réputé occuper la fonction de Président. Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si l'Administrateur UBERIOR, l'Administrateur SCP ou deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, sept (7) jours au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute assemblée du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil d'Administration autre que ceux qui, le cas échéant, sont domiciliés au Royaume-Uni, pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration, y compris l'Administrateur SCP et l'Administrateur UBERIOR (chaque fois qu'ils ont été nommés) soient présente ou représentée, sous réserve qu'aucune réunion du Conseil d'Administration sera considéré avoir un quorum suffisant, si le quorum des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés consiste en une majorité de personnes ayant leur domicile au Royaume-Uni. Exception faite de ce qui est indiqué à l'Article 15.2 ci-dessous, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion. Le Président ne dispose pas d'une voix prépondérante en cas de parité de voix.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre, sous réserve qu'un tel membre du Conseil d'Administration ne se soit pas physiquement présent au Royaume-Uni. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

15.2 Matières exigeant l'unanimité du Conseil

Les décisions concernant les affaires majeures suivantes exigent le consentement unanime du Conseil d'Administration:

- (i) l'émission d'instruments de dettes ou recours à tout endettement ou prêts de nature à endetter.
- (ii) création de tout nantissement, gage, privilège, charge, transfert par le biais de garantie, trust, accord ou autre sûreté ou accord ayant pour effet la garantie des engagements de la Société, propriété ou actifs, présents ou futurs, ou toute partie;
- (iii) le nantissement de tout droit dans l'Investissement Cible.
- (iv) toute déviation substantielle par rapport aux affaires journalières de la Société en ce qui concerne la nature ou la portée ou la façon dans laquelle elle les conduit.
- (v) l'octroi de tout prêt ou paiement ou l'octroi de tout crédit ou de toute garantie ou autre engagement de la Société qui n'entre pas dans l'activité normale.
- (vi) la vente, la licence, le transfert ou autrement la disposition de ses affaires, actifs ou entreprises ou toute partie substantielle qui n'entre pas dans l'activité normale.
- (vii) l'expansion ou le développement de ses activités sauf par le biais de la Société elle-même ou toute filiale complètement détenue directement ou indirectement par elle ou toute autre entité complètement détenue et/ou contrôlée de temps à autre par elle (le «Groupe»).
- (viii) la conclusion, la modification substantielle ou résiliation de services ou tout autre contrat avec un administrateur de la Société ou tout administrateur ou gérant de tout membre du Groupe ou tout autre service ou contrat tels que déterminés de temps à autre par les Actionnaires.
- (ix) l'ajustement ou l'altération des polices et bases comptables sur lesquels les comptes annuels de pertes et profits et le bilan de la Société et du Groupe sont basés.
- (x) la modification ou la résiliation de toutes facilités bancaires ou la prise de décisions de telles actions ou l'autorisation de les faire cesser.

(xi) l'établissement de toute pension, bonus, répartition des bénéfices ou autre option d'achat pour les administrateurs et/ou employés de la Société.

(xii) la souscription, la vente ou l'acquisition de toutes actions, dettes ou autre droits dans toute société, trust partnership ou autre entité autre qu'une filiale entièrement détenue conformément aux activités de la Société.

(xiii) la conclusion, la modification substantielle de termes ou résiliation de joint venture, partenariat, consortium ou tout autre accord similaire.

(xiv) la nomination, désignation ou révocation de tout comité du Conseil d'Administration ou tout autre comité de la Société autres que ceux prévus dans les présents Statuts.

(xv) l'emploi ou la décision d'employer tout employé.

(xvi) l'approbation de tout plan d'activité de la Société ou variation ou modification de ces termes.

(xvii) l'acquisition de tout nouveau droit de propriété (ou tout portefeuille de droit de propriété comprenant une partie de cette acquisition ou transaction) ou tout autre actif quelque soit la somme et/ou valeur qui est égale ou supérieure à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) (soit directement ou indirectement par le biais de l'acquisition d'actions dans toute société ou tout droit dans tout autre entité et soit en espèces ou tout autre paiement).

(xviii) la vente de tout Investissement Cible ou la vente de toute action ou autre droit de tout membre du Groupe.

(xix) l'octroi ou prorogation de tout droit au bail de tout Investissement Cible par tout membre du Groupe lorsque la valeur totale du bail (y compris toute prime et loyer payable à terme) excède vingt pourcent (20%) des dépenses d'acquisition de l'Investissement Cible dont on accorde le droit au bail.

(xx) la conclusion par tout membre du Groupe d'un contrat concernant tout actif (autre qu'un droit de propriété).

(xxi) l'activité par la Société de toute autre affaire ou activité autre que l'activité de la Société.

(xxii) la rémunération de tout administrateur de la Société autre que l'Administrateur SCP ou l'Administrateur UBE-RIOR.

(xxiii) toute autre décision concernant les affaires qui peuvent être convenues entre les Actionnaires de temps à autre.

(xxiv) la provocation ou l'autorisation de tout membre du Groupe autre que la Société de faire ce qui est listé dans les paragraphes (i) de (xxii) (inclus) ci-dessus.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par un autre membre du Conseil d'Administration.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Actionnaires ou non.

Le(s) commissaire(s) aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

L'assemblée générale des Actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Dans l'hypothèse d'un Actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le troisième mardi du mois de juin de chaque année, à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales des Actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 21. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des Actionnaires concernée. L'ordre

du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les Actionnaires ont le droit de participer et, à l'exception des détenteurs d'Actions Préférentielles, de prendre la parole aux assemblées générales des Actionnaires.

Les Actionnaires qui participent à l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, étant entendu que ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Un Actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, une autre personne qui n'a pas à être actionnaire elle-même. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit au lieu indiqué par le Conseil d'Administration au moins au jour fixé pour l'assemblée et deux heures avant le temps prévu pour sa tenue. Tout Actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des Actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des Actionnaires.

Chaque Action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'Actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur Actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 23. Procédure. Chaque assemblée générale des Actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en cas d'impossibilité pour le Conseil d'Administration de se réunir ou de prendre une décision écrite, par une personne désignée par un administrateur quelconque de la Société.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 24. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des Actionnaires à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'Actionnaires détenant des Actions représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires déjà prise.

L'assemblée générale des Actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les Actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 25. Vote.

25.1 Procédures Générales

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires et le nombre d'Actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée générale des Actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque Action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi, à l'exception des Actions Préférentielles sans droit de vote sauf disposition contraire de la Loi.

Le vote se fait à main levée, par un appel nominal ou au moyen de formulaires, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les porteurs d'Actions sont autorisés à exprimer leur vote au moyen de formulaires exprimés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé, par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue au siège social de la Société ou par fax au numéro du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne contiendra pas les mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'Actionnaire concerné;
- nombre total d'Actions détenues par l'Actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'Actions de chaque catégorie d'Actions détenu par l'Actionnaire dans le capital social de la Société;
- l'ordre du jour de l'assemblée générale;

- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'Actions pour lesquelles l'Actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'Actionnaire concerné.

Tout formulaire doit être reçu par la Société au plus tard à 17.00 heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédent immédiatement le jour de l'assemblée générale des Actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas considéré pour la détermination du quorum.

Pour cet article, un «Jour Ouvrable à Luxembourg» signifiera tout jour durant lequel les banques sont ouvertes pour affaire à Luxembourg.

Un formulaire est considéré comme ayant été reçu:

- (a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé, par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, à l'heure de la remise; ou
- (b) si délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

A l'exception de ce qui est prévu à l'Article 25.2 ci-dessous, lors de toute assemblée générale des Actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, sans considération du nombre d'Actions représentées.

A l'exception de ce qui est prévu à l'Article 25.2 ci-dessous, lors de toute assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les Actions émises et en suspens. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin que les résolutions proposées soient adoptées, et sauf dispositions contraires de la Loi, une majorité des deux tiers des Actionnaires d'Actions présents ou représentés.

25.2 Matières exigeant l'unanimité des Actionnaires

Les décisions suivantes requièrent le consentement unanime de tous les Actionnaires (sauf ceux détenant des Actions Préférentielles):

- (i) les modifications des présents Statuts.
- (ii) les modifications du capital social ou du capital autorisé de la Société, la réduction, vente ou rachat de toute action ou création de toute option, droits de souscription ou droits de conversion de toute action de la Société.
- (iii) toute décision de mettre en faillite la Société.
- (iv) l'acquisition de tout nouveau droit de propriété (ou tout portefeuille de droit de propriété) ou tout autre actif quelque soit la somme et/ou valeur qui est égale ou supérieure à dix million d'euros (EUR 10.000.000,-) (soit directement ou indirectement par le biais de l'acquisition d'actions dans toute société ou tout droit dans tout autre entité et soit en espèces ou tout autre paiement).
- (v) L'accord donné par tout membre du Groupe au transfert d'actions d'un autre membre du Groupe.

Art. 26. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout Actionnaire ou mandataire d'Actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par un membre du Conseil d'Administration.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 27. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de cette année.

Art. 28. Approbation des comptes annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels, pour approbation par les Actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des Actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 29. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets en versant la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau à l'année sociale suivante ou en le distribuant ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux Actionnaires conformément aux Statuts et notamment l'Article 6.3.3..

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement de dividendes intérimaires, dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces dividendes intérimaires conformément à Articles 6.3.3 de ces Statuts.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué à tous les Actionnaires en conformité avec, et de manière à atteindre sur une base générale les mêmes résultats économiques que les règles de distribution stipulées pour un Remboursement de Capital, sous réserve expresse que la valeur nominale des Actions Préférentielles soit distribués en priorité à leur détenteur avant tout autre distribution aux autres Actionnaires.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Frais et dépens

Les frais, dépens, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à huit mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: L. Schummer, M. Müller, N. O'Sullivan-Gallagher, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2007. Relation: EAC/2007/14683. — Reçu 6.236,50 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008010697/239/1397.

(080006442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Solide Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.089.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour Maître J. Seckler, notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2008010157/231/13.

(080005431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Suma Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 14.364.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 4 mai 2007

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Changement du siège social de la société qui est transféré au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

2- L'Assemblée accepte la démission d'un membre du Conseil d'Administration:

- Monsieur Jean-Pierre Couesnon, expert-comptable, né le 15 septembre 1962 à Aubepierre (France), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'Assemblée élit en remplacement:

- Madame Sieja Jennifer, comptable, née le 15 septembre 1979 à Thionville (France), demeurant au 7, rue Saint Jacques, F-57855 Saint Privat La Montagne.

3- L'Assemblée accepte la démission du Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Roger Chantereau, né le 6 août 1937 à Azay Le Rideau (France), demeurant au 15, rue de Flandres, F-41000 Blois (France).

L'Assemblée élit en remplacement:

- IG INVESTMENTS S.A., société avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 66.562.

4- Réélection de deux membres du Conseil d'Administration pour une nouvelle période de six ans:

- Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, né le 27 avril 1962 à Blois (France), demeurant au 36, Domaine Op Hals -L- 3376 Leudelage.

- Madame Corinne Marquillie, comptable, née le 6 août 1963 à Roubaix (France), demeurant au 36, Domaine Op Hals, L-3376 Leudelage.

5- Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Philippe Chantereau aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

6- Les mandats des nouveaux membres du Conseil d'Administration, du Commissaire aux Comptes ainsi que celui de l'Administrateur-Délégué prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

7- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2008010149/642/37.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03401. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Anderton Global Energy Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 124.149.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 49918 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008010242/211/11.

(080006073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

L.G.C. - Location Génie Civil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9841 Wahlhausen, 42, Akescht.

R.C.S. Luxembourg B 104.668.

Extrait de l'AGE du 11 décembre 2007

Il résulte de l'AGE du 11 décembre 2007 que la décision suivante a été prise:

- Révocation de Monsieur Fobelets Sébastien au poste d'administrateur.

D'autre part, modification adresse de:

- Fobelets David, à savoir: 17, rue de la Falize, B-5080 Rhisnes,

- Fobelets Michel, à savoir: 42, Akescht, L-9841 Wahlhausen.

M. Fobelets / D. Fobelets

Le Président / Le secrétaire

Référence de publication: 2008010143/1067/17.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2007, réf. DSO-CL00278. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080005462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

CAMK, Club d'Arts Martiaux et Karaté Belair, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 52, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg F 7.484.

STATUTS

Entre les soussignés:

- 1) Berg Jean-Claude, enseignant, demeurant à L-1526 Luxembourg, 52, Val Fleuri, de nationalité luxembourgeoise,
- 2) Schaefers Tom, étudiant, demeurant à L-2738 Luxembourg, 30, rue Paul Wilwertz, de nationalité luxembourgeoise,
- 3) Chambon Hugues, banquier, demeurant à L-1231 Howald, 39, rue de Berchem, de nationalité française,
- 4) Susca Stefano, ingénieur industriel, demeurant à L-2358 Luxembourg, 22, rue Paul Palgen, de nationalité italienne.

Précédemment réunis en association de fait portant le non sus-mentionné, ainsi que ceux en nombre illimité qui acceptent les présents statuts, il est constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée.

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association porte la dénomination de Club d'Arts Martiaux et Karaté Belair, en abrégé CAMK association sans but lucratif à durée illimitée.

Art. 2. Siège social. Le siège de l'association est établi à L-1526 Luxembourg, 52, Val Fleuri.

Le Comité peut décider de transférer le siège à toute adresse dans la ville de Luxembourg.

Art. 3. L'association a pour objet:

- l'enseignement et la pratique de l'art du Karaté en tant que sport, méthode d'autodéfense et moyen de culture physique,

- toute activité quelconque de nature à favoriser le développement et la promotion du Karaté, respectivement des arts martiaux sous toutes leurs formes, styles ou techniques. Elle réalise son objet par l'organisation, la gestion, la supervision de tournois et de meetings sportifs, ainsi que par les déplacements, les voyages, les excursions et les stages auprès ou en concours avec de toutes organisations poursuivant le même but,

- d'apporter son concours, dans la mesure de ses moyens et dans le respect de la loi, aux organismes privés, qui de part leurs activités, participent aux mêmes buts,

- de contribuer à la promotion et propagation de l'esprit Olympique et sportif, de collaborer avec les autorités compétentes, que ce soit l'Etat, les communes ou d'autres organismes.

Pour atteindre ses objectifs, l'association peut se doter de tous les moyens qu'elle juge opportuns. L'association peut poser tout acte et toute opération licite se rattachant à la réalisation de son but sportif. Elle peut s'affilier à toute association, organisation ou groupement susceptible de lui prêter un concours utile dans la poursuite de ses objectifs.

Art. 4. L'association se compose:

- a) de membres effectifs,
- b) de membres protecteurs, donateurs ou d'honneur

Art. 5. Les membres effectifs, ayant atteint la majorité d'âge, jouissent seuls du droit de vote. Pour bénéficier d'une voix délibérative aux assemblées générales et aux réunions du Comité directeur, les membres effectifs et les délégués de l'association devront obligatoirement être munis d'une licence émise par l'association. Tout autre personne physique ou morale ne saura disposer que d'une voix consultative.

Art. 6. Les parents des membres âgés de moins de 18 ans, qui ne sont pas munis d'une licence émise par l'association, n'ont ni voix délibérative ni voix consultative.

Art. 7. Le nombre des membres effectifs est illimité. Le nombre minimum des membres effectifs de l'association est fixé à trois. La qualité de membre est attestée par l'inscription au registre tenu à cette fin au siège de l'association.

Art. 8. La qualité de membre protecteur, donateur ou d'honneur peut être conférée à toute personne ou association portant un concours moral ou matériel en faveur des objets de l'association tels que définis à l'article 3 des présents statuts. Les membres protecteurs, donateurs ou d'honneur ne sauront disposer que d'une voix consultative.

Art. 9. Chaque membre effectif doit payer une cotisation annuelle dont le montant maximum est fixé par le Comité.

Art. 10. L'admission. Le Comité décide de l'admission des membres effectifs, protecteurs, donateurs ou d'honneur à la majorité des voix. Il fixe également les modalités d'admission des membres effectifs. La qualité de membre effectif s'acquiert par une demande ad hoc adressée au Comité.

La qualité de membre se perd:

- a) par le non-paiement de la licence de l'année en cours, émise par l'association, ainsi que
- b) par le non-paiement de la cotisation et ce, dans un délai fixé par le Comité,
- c) par démission écrite adressée au Comité,

d) par exclusion par violation des présents statuts ou actes ou omissions portant gravement atteinte à la considération et aux intérêts de l'association. L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés. Le Comité peut prononcer pour les mêmes motifs la suspension d'un membre jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Les membres démissionnaires ou exclus et les ayants droit d'un associé démissionnaire ou défunt n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social et ne peuvent pas réclamer le remboursement des cotisations versées précédemment.

Art. 11. L'assemblée générale. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs. Ceux-ci ont un droit de vote légal. L'assemblée générale décide souverainement de l'activité générale, des buts et de l'orientation de l'association, en conformité avec les présents statuts.

Sans préjudice de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée et de l'article 10 des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas d'égalité des voix, la décision appartient au président de l'association, subsidiairement à celui qui préside l'assemblée générale.

L'assemblée générale se réunira occasionnellement, suivant les besoins. Elle est convoquée au moins une fois par an, pour:

- a) l'approbation des rapports de gestion et d'activité du Comité,
- b) l'approbation du rapport des réviseurs de comptes,
- c) l'approbation des budgets et comptes,
- d) la nomination des administrateurs et réviseurs de comptes.

Une assemblée générale extraordinaire doit se réunir chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige. Elle se réunit sur décision majoritaire du Comité et si un cinquième des membres effectifs en fait la demande.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée,
- b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Art. 12. Les convocations individuelles, adressées aux membres effectifs pour une assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, sont envoyées au moins huit jours à l'avance par les soins du Comité. Elles doivent contenir le lieu, la date et l'ordre du jour des assemblées générales. Si une assemblée extraordinaire est appelée à se prononcer sur une modification des statuts, le texte des propositions de modification est joint à la convocation. Tous les membres protecteurs, donateurs ou d'honneur peuvent suivre avec voix consultative les délibérations de l'assemblée générale.

Art. 13. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux, signés par le président et un membre effectif. Ce registre est à tout moment à la disposition des membres qui peuvent en prendre connaissance au siège de l'association, mais sans pouvoir l'emporter ailleurs.

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. Le Comité. L'association est administrée par un conseil d'administration, appelé «Comité», qui se compose de trois membres au minimum. Les membres du Comité âgés de 21 ans au moins, sont élus par l'assemblée générale qui en arrête préalablement le nombre. Le Comité élit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Peuvent être nommés des secrétaires adjoints, un trésorier adjoint, ainsi que des préposés à d'autres charges, suivant les besoins de l'association.

La désignation d'un membre à charger de la direction des activités sportives est faite par le Comité. Son mandat est renouvelable tous les 6 ans.

La qualité de chargé de direction des activités sportives se perd:

- a) par le non-paiement de la licence de l'année en cours, émise par l'association, ainsi que
- b) par le non-paiement de la cotisation et ce, dans un délai fixé par le Comité,

- c) par démission écrite adressée au Comité,
- d) dans le cas prévu par l'article 10. alinéa d) des présents statuts.

Art. 15. La durée des mandats. Les membres élus pour les postes du Comité restent en fonction pour une durée qui ne peut excéder six ans et sont rééligibles.

En cas de démission d'un des membres du Comité, son successeur s'engage à terminer le mandat de son prédécesseur.

Art. 16. Les candidatures pour les postes du Comité doivent être adressées au président au moins huit jours avant la date fixée pour l'assemblée générale. Les membres protecteurs, donateurs ou d'honneur ne sont pas admis comme candidats pour les postes du Comité.

Les membres effectifs provenant d'une autre association ou organisation avec le même objectif sportif, sont exclus comme candidats pour les postes du Comité, ceci pour une durée de quatre années (temps de carence) à compter de la date de leur inscription comme membre effectif auprès de l'association. Le Comité décide, s'il s'agit de l'intérêt de l'association et à la demande du membre effectif provenant d'une autre association ou organisation poursuivant les mêmes buts, de l'exemption du temps de carence.

Art. 17. Le Comité est chargé de gérer les affaires courantes de l'association et de la représenter dans tous les actes judiciaires ou extrajudiciaires. Pour réaliser ceci, le Comité jouit des pouvoirs les plus larges sous réserve des objets énumérés par la loi et pour lesquels une délibération de l'assemblée générale est nécessaire.

Lors de l'assemblée générale annuelle, le Comité présente un rapport détaillé sur la gestion qu'il a réalisée au cours de l'exercice révolu.

Art. 18. Les réunions. Le Comité se réunit sur convocation du président ou du secrétaire. Il ne peut statuer que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix. Quand il y a parité des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Les décisions sont consignées sous forme de procès-verbaux, signés par le président et le secrétaire et inscrites dans un registre spécial conservé au siège de l'association.

Art. 19. La gestion. Toute correspondance et tout acte seront signés par le président et le secrétaire, ou, avec autorisation préalable du Comité, par le président ou le secrétaire seul. Dans ce dernier cas, la signature du président ou du secrétaire doit être précédée de la formule «Pour le Comité».

Le secrétaire dresse ou fait dresser les procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du Comité: Il a la garde des documents.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, du contrôle des listes d'affiliation et de la tenue de la comptabilité. Il effectue les paiements des factures préalablement visées par le président ou le secrétaire. Chaque mouvement des comptes devra être documenté par une facture ou par une autre pièce comptable à l'appui.

A la fin de chaque exercice, le trésorier présente les comptes financiers aux réviseurs de comptes et au Comité, ceci avant l'assemblée générale ordinaire.

Les comptes bancaires nécessaires à la gestion de l'association fonctionneront sous la signature conjointe de deux administrateurs revêtant une des fonctions suivantes: président, vice-président, trésorier et secrétaire.

Art. 20. Les réviseurs des comptes. Deux réviseurs des comptes sont désignés annuellement par l'assemblée générale. Ils présentent leur rapport de révision des comptes à l'assemblée générale.

Art. 21. Les dons. L'association est habilitée à recevoir des dons en nature ou en espèces en conformité avec la loi.

Art. 22. Les ressources. Les ressources se composent notamment des cotisations des membres, des legs à l'association, des subventions ou subsides accordés par les pouvoirs publics, sociétés nationales, sociétés ou personnes privées, des recettes résultant de manifestations ou d'organisations diverses dont notamment le sponsoring, la publicité et les dons.

Art. 23. Le patrimoine. La différence entre les avoirs et les engagements de l'association constitue son patrimoine qui lui appartient en propre sans que les membres ne puissent y faire valoir un droit quelconque. En cas de dissolution, l'assemblée générale désignera trois membres, qui se chargeront de la liquidation. En cas de dissolution, l'actif net est versé à l'office social de la ville de Luxembourg.

Art. 24. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée sont applicables à tous les cas non prévus au présents statuts.

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2007.

J.-C. Berg / S. Susca / T. Schaefers / H. Chambon

Membres fondateurs

Référence de publication: 2008010144/323/164.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02932. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Ronndriesch 4 Holding (Luxemburg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 95.431.

Für das verstorbene Verwaltungsratsmitglied Herrn Egbert Franz Wegner wurde am 8. November 2007 Herr Alexander Mayer-Groth, Rechtsanwalt, mit Berufsadresse in D-22769 Hamburg, 26, Haferweg, als neues Verwaltungsratsmitglied ernannt. Sein Mandat endet mit der Hauptversammlung der Aktionäre im Jahr 2009.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RONNDRIESCH 4 HOLDING (LUXEMBURG) SA

Unterschrift

Référence de publication: 2008010138/255/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07517. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Merlin Entertainments Group Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 109.652.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 décembre 2007

En date du 12 décembre 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Jan Nielsen de son mandat de gérant de la Société avec effet au 10 décembre 2007;

- de nommer Monsieur Colin North Armstrong, né le 22 juin 1964 à Edinburgh, Ecosse, ayant comme adresse professionnelle: 3, Market Close, BH15 1NQ Poole, Dorset, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 10 décembre 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John Sutherland
- Monsieur Robert Friedman
- Monsieur Colin North Armstrong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008010126/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01866. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Abfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.098.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008009987/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03143. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Findel International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.554.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINDEL INTERNATIONAL S.A.

S. Hepineuze

Administrateur

Référence de publication: 2008009976/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02576. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Metro International Luxembourg Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 68.518.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 2 novembre 2007, il a été résolu ce qui suit:

- D'élire Messieurs Mikael Holmberg, demeurant à 7, de Roedgen, L-3365 Leudelange, Luxembourg, ainsi que Per Mikael Jensen, demeurant à Nybrogade 24, 4 1203 Copenhague, Danemark, comme nouveaux administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, en remplacement de Messieurs François Barou et Per Anders Törnberg;

- D'accepter la démission de M. Pelle Törnberg comme administrateur au conseil d'administration.

F. Finnegan / G. Wecker.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on November 2nd, 2007, it has been resolved the following:

- To elect Mr Mikael Holmberg, residing at 7, de Roedgen, L-3365 Leudelange, Luxembourg, as well as Mr Per Mikael Jensen, residing at Nybrogade 24, 4 1203 Copenhagen, Denmark, as new directors of the board until the next annual general meeting, in replacement of Mr Francois Barou and Mr Per Anders Törnberg;

- To relieve Mr Pelle Törnberg as director of the board of the company.

F. Finnegan / G. Wecker.

Référence de publication: 2008010018/1369/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01642. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Viewlabel Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.329.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008009981/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03417. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Camoplast Hungary, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.990.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

L'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de la succursale luxembourgeoise (la «Succursale») de la société CAMOPLAST HUNGARY KFT (la «Société») constituée sous le droit hongrois, a été requis tel que repris ci-après:

Les caractéristiques de la Succursale sont les suivantes:

- 1.- L'adresse de la Succursale est 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.
- 2.- Les activités de la Succursale seront d'assurer la gestion journalière d'un portefeuille d'actifs intellectuels (marques, brevets, etc) et de prêts qui seront alloués par la maison mère à la Succursale. Ces activités incluront l'octroi de licence et de financement à des sociétés du groupe ainsi que toutes les activités qui peuvent s'y rattacher. Les activités de la Succursale incluront également, mais sans y être limitées, la gestion de fonds excédentaires reçus par le biais d'investissements sous forme de dépôts, de fonds ou d'autres actifs financiers, le contrôle de la réception de redevances et de paiements d'intérêts émanant respectivement des détenteurs de licence ou des emprunteurs, ainsi que l'organisation du recouvrement des frais de procédure et des pénalités réduits en cas de paiements tardifs.
- 3.- La Société est enregistrée auprès du registre de sociétés d'Hongrie, sous le numéro d'enregistrement: N ° Cg. 01-09-890707.
- 4.- La dénomination sociale de la Société est CAMOPLAST HUNGARY KFT et sa forme est KORLÁTOLT FELELOSSÉGŰ TÁRSASÁG (société à responsabilité limitée). La dénomination de la Succursale est CAMOPLAST HUNGARY, LUXEMBOURG BRANCH.
- 5.- La Société est engagée par la signature de son administrateur: Zsolt Sandor, demeurant professionnellement à Hermina South Tower, 4th floor, Hermina út 17, H-1146 Budapest Hongrie.
- 6.- La Succursale est engagée par la seule signature de M. Olivier Dorier, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Pour CAMOPLAST HUNGARY, LUXEMBOURG BRANCH

Signature

Référence de publication: 2008010146/296/34.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04090. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Euro Equity Holdings S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 26.121.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2007, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, LAC/2007/39897.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme holding EURO EQUITY HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, constituée originellement sous la dénomination de AN-TIPODES INVESTMENTS suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 282 du 13 octobre 1987.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, remplacé par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1295 du 6 septembre 2002.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2163 du 2 octobre 2007.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante:

- MAITLAND LUXEMBOURG S.A., 6, rue Adolphe Fisher, L-1520, Luxembourg

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,
Luxembourg, le 27 décembre 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2008010147/242/29.

(080005246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Linkalloys International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 19.535.

Il est porté à la connaissance de tous les intéressés qu'au 31 décembre 2007 et avec effet immédiat:

- a) le siège de la société, établi au 122, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, lui est dénoncé;
b) les administrateurs:

- Marc Jones, Réviseur d'entreprises, demeurant à 122, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, administrateur-délégué,
 - Simone Fehlen, sans état, demeurant à Senningerberg, Luxembourg, administrateur,
 - Mady Jones, Docteur ès Sciences nat, demeurant à L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse, administrateur, et le Commissaire aux comptes:
 - Mme Suzette Meres, Expert comptable, Luxembourg,
- démissionnent de leurs fonctions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008010150/540/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06919. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Burntan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.312.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008009980/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03434. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

**Digital Realty (Redhill) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Digital Realty (Clonshaugh)).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.912.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2008010251/7241/12.

(080005371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Oraso Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 55.893.

L'an deux mille sept, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'Assemblée) de ORASO INVESTISSEMENT S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant encore son siège social au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg,

constituée suivant acte dressé en date du 25 juillet 1996, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 556 du 30 octobre 1996, page 26 649.

Les statuts de la Société ont subi la dernière modification suivant acte notarié du 28 juin 1999, lequel acte modifiant les statuts de la Société fut publié au Mémorial C, le 13 octobre 1999, sous le numéro 760.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabien Rossignol-Burgos Leon, juriste, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Angé, comptable, avec adresse professionnelle à Bertrange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Jordane Padiou, juriste, avec adresse professionnelle à Bertrange.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Constaté qu'avec effet au 28 septembre 2007, les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-huit cents (24,78 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de Société sont toutes détenues par un actionnaire unique;

2.- Constaté qu'avec effet au 28 septembre 2007, date à partir de laquelle il n'existe plus qu'un seul actionnaire, Messieurs Lex Thielen, domicilié au 15, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Philippe Stroesser, domicilié au 8, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg et la société SARHA S.A., établie et ayant son siège social au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg, ont démissionné de leurs mandats d'administrateur de la Société;

3.- Constaté qu'avec effet au 4 octobre 2007, la société LIGHTHOUSE SERVICES S.à r.l., avec siège social au 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la Société;

4.- Nomination de Monsieur Gabriel Jean, juriste, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, aux fonctions d'administrateur-unique de la Société et fixation de la durée de son mandat;

5.- Nomination de la société MARBLEDEAL LTD, une société constituée et existant sous les lois de l'Angleterre et du Pays des Galle, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-London, NW1 1JD, aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes de la Société et fixation de la durée de son mandat.

6.- Décision de transférer le siège social de la Société au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société.

Compte tenu des points 1.- à 3.- qui précèdent et afin d'adapter les statuts de la Société à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, visant le cas qu'une société ne dispose qu'un seul actionnaire, les modifications suivantes aux statuts sont à apporter:

7.- Décision de modifier l'article six (6) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

8.- Décision de modifier l'article dix (10) des statuts de la Société par l'introduction d'un nouvel alinéa stipulant au cas où la Société ne dispose que d'un actionnaire unique, la Société est gérée par un un seul administrateur, lequel article dix (10) aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'adminis-

trateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi.»

9.- Modification de l'article treize (13) des statuts lequel sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

10.- Modification de l'article quatorze (14) quant à l'engagement de la Société au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, lequel article quatorze (14) sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.»

11.- Modification de l'article dix-huit (18) des statuts de la Société en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article dix-huit (18) sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 18.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

12.- Décision de modifier l'article vingt (20) des statuts de la Société en supprimant purement et simplement les mots «... «le premier exercice commençant le jour de la constitution et se terminant le 31 décembre 1997» de son premier alinéa.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant l'actionnaire présent ou représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, laquelle liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique ou son mandataire et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette Assemblée.

IV) La présente Assemblée, représentant l'intégralité du capital social est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend acte des constatations et résolutions suivantes:

Première constatation

L'Assemblée constate, qu'avec effet au 28 septembre 2007, les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-huit cents (24,78 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de Société sont toutes détenues par un actionnaire unique.

Deuxième constatation

L'Assemblée constate, qu'avec effet au 28 septembre 2007, date à partir de laquelle la Société ne se compose que d'un seul actionnaire, Messieurs Lex Thielen, domicilié au 15, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Philippe Stroesser, domicilié au 8, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg et la société SARHA S.A., établie et ayant son siège social au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg, ont tous démissionné de leurs mandats d'administrateurs de la Société.

Troisième constatation

L'Assemblée constate, qu'avec effet au 4 octobre 2007, la société LIGHTHOUSE SERVICES S.à r.l., avec siège social au 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

Ayant pris acte des constatations qui précèdent et afin d'adapter les statuts de la Société à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, visant le cas qu'une société ne dispose qu'un seul actionnaire, l'Assemblée décide d'apporter les modifications ci-après aux statuts de la Société et décide de prendre à cet effet les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article dix (10) des statuts de la Société en introduisant un nouvel alinéa stipulant au cas où la Société ne dispose que d'un actionnaire unique, la Société est gérée par un seul administrateur, lequel article dix (10) aura donc la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article treize (13), lequel article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article quatorze (14) des statuts de la Société quant à son engagement, au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, lequel article quatorze (14) sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article dix-huit (18) des statuts de la Société en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouveau paragraphe stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article dix-huit (18) sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 18.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article vingt (20) des statuts de la Société en supprimant purement et simplement les mots «le premier exercice commençant le jour de la constitution et se terminant le 31 décembre 1997» de son premier alinéa.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur unique de la Société, son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2013:

Monsieur Gabriel Jean, juriste, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société MARBLEDEAL LTD, une société constituée et existant sous les lois de l'Angleterre et du Pays des Galles, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-London, NW1 1JD, aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes de la Société et de fixer son mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2013.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts de la Société lequel premier alinéa aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2, premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Rossignol-Burgos Leon, P. Angé, J. Padiou, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2007. Relation: EAC/2007/14699. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008010698/239/179.

(080006418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Rotul Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 134.997.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société dénommée SOLOFID SPA, Société Fiduciaire de droit italien opérant aux sens de la Loi 23/11/1939 n. 1966 et suivantes, avec siège social à Brescia, Via Cefalonia, n.70, Italie, Code Fiscal et numéro d'inscription: 00273010173 du «Registro delle Imprese» de Brescia,

ici représentée par Mr Xavier Mangiullo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 18, av. de la Porte Neuve,

en vertu d'une procuration donnée le 13 novembre 2007.

2) M. Marco Sterzi, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, ici représentée par Mr Xavier Mangiullo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve,

Les susdites procurations, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restent annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ROTUL FINANCE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euro) représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro).

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre et signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme de pouvant dépasser six années et en tout temps révocable par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer et statuer si la majorité de ses membres et au moins un des administrateurs de catégorie A sont présents ou valablement représentés. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par le président.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Les pouvoirs pour l'acquisition et la vente de participations, titres, immeubles et les pouvoirs d'endettement sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration qui travaille avec un plafond de dépense, qui doit être documenté par un compte rendu, qui retient un montant défini par l'Assemblée Générale.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 15. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 16. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 17. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 18. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 19. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 20. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 1^{er} mercredi du mois de novembre de chaque année à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 21. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 22. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 23. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 24. Le président du conseil d'administration ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur. Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 25. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 26. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 27. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi au commissaire. Ils seront déposés 15 jours avant l'assemblée au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 28. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice ne restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deçà des limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 29. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 30. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 31. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 30 juin 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 1^{er} mercredi du mois de novembre 2008 à 18.00 heures.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts le premier président ainsi que le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire aux 500.000 actions représentant l'intégralité du capital social comme suit:

	Actions
1. SOLOFID SpA, précitée	499.999
2. M. Marco Sterzi, précité,	1
Total: cinq cent mille actions	500.000

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) se trouve dès à présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 7.300,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur de:

Catégorie A:

- M. Massimo Matteini, conseiller, né le 19 juin 1963 à Roma (I), résidant professionnellement à 00193 - Roma, Lungotevere dei Mellini 35

Catégorie B:

- Mlle Francesca Docchio, employée privée, née le 29 mai 1971 à Bergamo (I), résidant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve

- M. Xavier Mangiullo, employé privé, né le 8 septembre 1980 à Hayange (F), résidant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

- Monsieur Massimo Matteini, précité, est nommé Président du Conseil d'administration et Administrateur délégué, avec tous les pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion ordinaire et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

3. Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013.

4. M. Marco Sterzi, né le 10 novembre 1964 à Milan (VA) - Italie, conseiller, demeurant à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, a été appelé aux fonctions de commissaire.

5. Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

7. Le siège social est fixé à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, es-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. Mangiullo, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, LAC/2007/37394. — Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008010751/208/250.

(080006385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Parc du Soleil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 101.961.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARC DU SOLEIL S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2008009861/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02664. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Wedgold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.625.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WEDGOLD S.A.
DMC S.à r.l. / EFFIGI S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

Référence de publication: 2008009879/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03038. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Federspiel & Back Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 4, rue Mathias Weistroffer.
R.C.S. Luxembourg B 37.018.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008009895/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03124. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Pacific Lumber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 336.900,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 115.221.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008009887/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02003. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Madefin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 236.200,00.**Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 114.993.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008009890/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02004. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Integrated Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 419.600,00.**Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 115.222.

Le bilan au 31 décembre 2006, préalablement enregistré et déposé le 22 novembre 2007 auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro L070159538.04, a été ultérieurement modifié, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, LSO CM02006, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008009889/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02006. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Paczowski et Fritsch, Architectes Sarl, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2324 Luxembourg, 11, avenue J.P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 53.804.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008009903/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03118. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

United Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 103.592.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 de: UNITED TECHNOLOGIES CORPORATION, selon l'art. 316 de la loi du 10 août 1915, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008009870/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03589. - Reçu 90 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

United Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.592.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de: UNITED TECHNOLOGIES CORPORATION, selon l'art. 316 de la loi du 10 août 1915, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008009869/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03586. - Reçu 92 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Paleo 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.529.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PALEO 2001 S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008009868/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02651. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Tambora 2002 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.090.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAMBORA 2002 S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008009867/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02652. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Metalgroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.728.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METALGROUP S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008009866/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02654. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.